

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2024

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/11/2024, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES BENEFICIAIRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : RECTIFICATIF	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/11/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 16

ZAMMIT-POPESCU Cécile, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 4

AIT Eddie a donné pouvoir à FONTAINE Franck
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphane
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
TURPIN Dominique a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie

Absent(s) non représenté(s) : 1

PEULVAST-BERGEAL Annette

Absent(s) non excusé(s) : 3

BROSSE Laurent, COGNET Raphaël, ARENOU Catherine

20 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, PERRON Yann, AIT Eddie, DI BERNARDO Maryse, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

Par délibération du 4 avril 2024, le Bureau communautaire a approuvé, conformément à sa politique sportive, l'attribution de subventions aux associations sportives du territoire pour l'année 2024.

Dans le cadre de son Projet sportif de territoire, la Communauté urbaine soutient les clubs sportifs dont les actions concourent à son rayonnement national et international et notamment l'organisation de manifestations de grande ampleur.

L'association BAM l'héritage organise les demi-finales mondiales World Boxing Council Silver au COSEC des Mureaux le samedi 21 décembre 2024. Cet événement, de grande envergure, bénéficiant d'une visibilité internationale, sera également marqué par la présence des deux champions français : Khalil El Hadri et Bilel Jiktou.

Cependant, l'organisation de cet événement sportif n'ayant pas encore été confiée à l'association lors de la campagne de subventions pour l'année 2024, celle-ci n'avait pas pu solliciter la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- de rectifier la délibération n°BC_2024-04-04_01 du 4 avril 2024 en ajoutant l'attribution de la subvention suivante :

Association	Projet	Montant
Association BAM l'héritage	Organisation des demi-finales mondiales World Boxing Council Silver au COSEC des Mureaux le samedi 21 décembre 2024	5 000 €

- de préciser que les dépenses seront imputées sur le budget principal, chapitre 65, nature 65748, fonction 30,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-04-04_01 du 4 avril 2024 portant attribution des subventions au titre de l'année 2024,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-11-14_01 du 14 novembre 2024 portant modification, en dernier lieu, du règlement applicable aux subventions communautaires et de ses annexes,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2024-11-14_07 du 14 novembre 2024 portant modification de la délibération n°BC_2024-04-04_01,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : RECTIFIE la délibération n°BC_2024-04-04_01 du 4 avril 2024 en ajoutant l'attribution de la subvention suivante :

Association	Projet	Montant
Association BAM l'héritage	Organisation des demi-finales mondiales World Boxing Council Silver au COSEC des Mureaux le samedi 21 décembre 2024	5 000 €

ARTICLE 2 : PRECISE que les dépenses seront imputées sur le budget principal, chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/12/2024
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le 06/12/2024
Exécutoire le 06/12/2024 (Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 5 décembre 2024

Le Président

ZAIMIT-PO ESCU Cécile